



PROJET DE
TERRITOIRE DU **MIDOUR**

Comité Agricole

Réunion à Nogaro le 06/03/2023

Participants – Structures présentes

Jean Junca Bourié - AEAG

Sophie Dodier - IA

Nathalie Rousseau - Agrobio40

Stéphane Simon - IA - visio

Antoine Parisot - Alpad

Rosine Goineau - IA

Bruno Sirven - AP32 - visio

Alban Sénagas - Irrigadour

Jean Bugnicourt - CA32

Frédéric Marcato - Vivadour

Yan Chasserio - CD40 - visio

Philippe Kindts - Bio du Gers (Excusé)

Magali Lumineau - CD40 - visio

Marie Garric - Bio du Gers - (Excusée)

Eric Heurtaux - CA40

Adrien Chassan - Maïsadour - (Absent)

Juliette Cheval - FDCuma 640

Ordre du jour

- **Point sur la programmation 2023 des actions agricoles**
- **Point sur les actions qui n'ont pas pu émerger**
- **Perspectives**

Déroulement

NB : Les observations suivantes sont à mettre en relation avec le PPT présenté lors de cette réunion, joint à ce compte rendu.

Les points marquants de l'année 2022

➤ Point sur les PAEC

Un panorama des différents projets agroenvironnementaux et climatiques (PAEC) validés sur les départements des Landes et du Gers, avec précision sur les enjeux abordés par chacun, est présenté (diapo 3). Pour plus de clarté, l'emprise départementale de ces différents projets est re-précisée sur les deux diapos suivantes (diapo 4 & 5).

Un focus sur les deux PAEC portés par l'Institution Adour sur le territoire du PTGE est ensuite réalisé en commençant par le PAEC Midour landais (diapo 6). À la demande de certains acteurs présents, l'historique du projet est présenté à nouveau. Le budget alloué étant plus faible que celui demandé dans le dossier, l'animatrice agricole précise qu'une priorisation des secteurs du projet a été réalisée. Les exploitations situées sur les secteurs classés comme prioritaires auront donc la priorité pour contractualiser.

Une plaquette recto-verso de présentation des mesures retenues a été réalisée afin d'informer les agriculteurs des différentes mesures auxquelles ils pourront prétendre lors de la prochaine campagne PAC (diapo 7). Elle devrait être envoyée par mail prochainement accompagnée d'un sondage pour identifier les exploitations intéressées et optimiser l'animation.

Concernant le PAEC Midour gersois (diapo 8), l'intégralité du budget demandé dans le dossier a été attribué. Une communication a été réalisée par la chambre d'agriculture dans la Volonté Paysane et sur leur site internet. En complément, une journée d'animation commune aux différents PAEC existants sur le Midour gersois est prévue le 16 mars prochain à Nogaro. Cette journée est organisée par les différents animateurs et/ou porteurs des PAEC concernés.

Dans les deux cas, les budgets présentés sur les diapos correspondent aux budgets disponibles pour la campagne de contractualisation 2023. Ces budgets doivent permettre de couvrir les 5 ans de contrat des agriculteurs qui auront contractualisés en 2023.

Une enveloppe supplémentaire est prévue pour une seconde campagne de contractualisation en 2024 dans le Gers. Dans les Landes, si une nouvelle campagne de contractualisation est souhaitée, un nouveau dossier devra à priori être déposé courant 2023 lors de l'ouverture du prochain AAP.

➤ Diagnostic agricole individuel

A la demande des acteurs gersois, un petit groupe de travail s'est réuni en février pour discuter des actions pouvant être mises en place en 2023. Suite aux discussions, il a été décidé d'élaborer une trame de diagnostic individuel commune à tous les acteurs agricoles qui seraient amenés à réaliser ce type de prestations auprès des exploitants. Cette



proposition fait suite aux projet de diagnostic « Eaux Vives » proposé par Vivadour lors du précédent comité agricole qui s'est déroulé le 11 octobre 2022.

Le projet ainsi que la liste des différentes tâches identifiées, et leur répartition entre les acteurs, est présentée (diapo 9). Bien qu'absents du groupe de travail initial, il est souligné que la participation des acteurs landais serait souhaitée, l'objectif étant d'aboutir à une trame commune sur l'ensemble du bassin du Midour.

L'ensemble des acteurs présents est d'accord pour participer, plusieurs acteurs exprimant leur étonnement de ne pas avoir été inclus plus tôt. L'animatrice agricole précise que le travail a à peine commencé et que le comité agricole est justement l'occasion d'en discuter ensemble et d'inclure les acteurs qui le souhaitent au projet. Réunir le comité agricole est difficile, c'est pourquoi le travail en sous groupe a été privilégié au départ.

Plusieurs acteurs émettent des points de vigilance concernant les diagnostics MAEC qui devraient avoir lieu cette année. Les trames de ces diagnostics sont encore inconnues à ce jour bien qu'une trame soit attendue prochainement en Occitanie. Il faudra cependant les prendre en compte si elles sont publiées et veiller à la coordination. Suite à un courrier reçu en ce sens, l'AEAG précise qu'il n'est pas nécessaire d'attendre la trame et l'aval de la DRAAF pour réaliser les diagnostics MAEC, les délais seront sinon trop courts pour contractualiser.

Vivadour fait remarquer qu'à l'avenir, il ne faudra pas oublier d'associer les coopératives pour ces diagnostics MAEC afin d'éviter les doublons et conserver l'idée d'un point d'entrée commun à tous les diagnostics réalisés sur le territoire. Cela permettra en plus de conserver la possibilité de rediriger l'agriculteur vers un partenaire et d'exploiter au mieux les compétences spécifiques de chacun pour la mise en place d'actions avec l'agriculteur dans le cadre du PTGE.

La Chambre d'agriculture du Gers indique qu'il faudra également prendre en compte le travail mené par les chambres d'agriculture de la région Occitanie qui travaillent depuis quelques temps à l'élaboration d'un diagnostic commun à toutes les chambres d'agriculture de la région. Elle dispose par ailleurs d'une trame qu'elle est prête à partager.

➤ [Plaquette communication PTGE](#)

En lien avec l'action de diagnostic individuel, une plaquette recto-verso présentant succinctement le PTGE Midour et le rôle des agriculteurs dans celui-ci a été réalisée par l'Institution Adour (diapo 10). Elle vise à être envoyée avec les propositions de diagnostic aux agriculteurs et servira de chapeau commun afin de poser le contexte de l'action et leur fournir des informations sur les actions (en cours ou à venir) qui pourraient les intéresser. Elle pourra également être utilisée comme support de communication en dehors de cette action pour faire connaître le projet au plus grand nombre.

La version provisoire sera envoyée aux partenaires agricoles pour avis avant d'aboutir à la version définitive.

En plus de cette plaquette de communication, il avait été proposé lors du groupe de travail de février, de faire la liste des actions agricoles du PTGE Midour en lien direct avec les agriculteurs sous forme de tableau avec des cases à cocher. Cette liste devait être jointe à la proposition de diagnostic et devait permettre aux agriculteurs d'identifier en amont



certaines actions/axes de travail qui les intéresseraient. A l'issu du diagnostic, ce tableau devait être utilisé pour orienter l'agriculteurs vers certaines actions.

En plus de ce document, il est proposé de réaliser un tableau retraçant les compétences de chaque structure et les accompagnement qu'elles peuvent proposer ainsi que le coût économique que cela représente. Ce document permettra à l'issu des diagnostics d'exploitation, d'orienter les agriculteurs vers la structure la plus adaptée pour les accompagner.

➤ Animations en construction pour 2023

Suite aux discussions du groupe de travail qui s'est réuni en février, une demi-journée technique multi-acteurs à destination des collectivités est en cours d'élaboration avec les partenaires agricoles du Gers (diapo 12).

Les objectifs de cette animation sont multiples et elle sera un premier pas vers la mobilisation des collectivités au sein du projet de territoire. Elle viendra compléter la prise de contact, au travers de réunions bilatérales, réalisée en 2021 par la précédente animatrice.

L'aspect multi-acteurs étant l'une des plus-value du PTGE, il a été décidé de l'exploiter ici afin de donner plus de poids à cette journée et d'utiliser au mieux la transversalité des compétences. De plus, afin d'avoir un réel impact au niveau des collectivités, les publics ciblés sont les élus et les services techniques des communes.

Afin d'apporter des éléments concrets aux communes concernées, elle se présentera sous la forme d'un panorama des solutions à disposition des collectivités pour faire face à l'urgence autour de la ressource en eau, en mettant en avant des cas concret ainsi que des données économiques.

L'action présentée ayant été élaborée par les acteurs 32, seules les collectivités du Gers y sont ciblées. Pour l'ensemble des acteurs présents, il semble cependant évident que cette action doit être étendue aux collectivités des Landes.

Après discussion, il est convenu qu'une seule journée sera organisée pour les collectivités des deux départements.

Afin de faciliter l'élaboration de cette action, un espace « drive » sera créé par l'animatrice agricole et mis à disposition des acteurs. Une fois celui-ci à disposition, les acteurs pourront y déposer leur proposition de contenu et de thématique.

La date de la demi-journée n'a pas encore été fixée.

Une autre animation à destination des agriculteurs et adhérents d'ASA est en cours d'élaboration en partenariat avec le syndicat de rivière Midou-Douze (diapo 13).

Dans le cadre de l'action CMU7, un recensement des données possédées sur les éléments paysagers et le patrimoine naturel du Midour est prévu en 2023 (diapo 14). Une liste des données possédées par l'Institution Adour est en cours de rédaction par les animatrices. Elle sera ensuite transmise à tous les partenaires pour mise à jour et compléments. Pour rappel, l'objectif de cette action est de protéger certains éléments paysagers et patrimoniaux intéressant vis-à-vis des enjeux du projet de territoire en s'appuyant sur les documents d'urbanisme des collectivités.



La CA32 annonce qu'une journée «couverts végétaux » sera probablement organisée à Luppé Violles avant la période des semis.

Point sur les actions qui n'ont pas pu émerger

L'animatrice agricole fait ensuite un point sur les actions proposées lors du comité agricole du 11 octobre 2022 qui ne pourront pas émerger en 2023 (diapo 16). Le principal frein à la mise en place de ces actions est l'absence de financement (ou à des taux suffisants), la plupart nécessitant du financement direct aux agriculteurs. Des échanges avec l'AEAG ont cependant permis d'identifier des axes de travail autour de ces thématiques qui seraient finançables.

En ce qui concerne le projet OAD, Frédéric Marcato indique qu'en absence de financement complémentaire, Vivadour va devoir rendre l'outil payant, la coopérative ne pouvant plus assumer seule le coût de l'outil. Ce basculement va entraîner une perte massive d'utilisateurs. L'AEAG indique que le développement du service est finançable mais pas le « fonctionnement de routine » une fois le développement achevé. A ce stade, ce type de financement n'est toutefois plus intéressant pour Vivadour.

Vis-à-vis du **goutte-à-goutte (GG)**, Vivadour indique qu'ils vont lancer un projet d'expérimentation sur des maïs semences où l'irrigation des mâles sera stoppée dès qu'ils auront atteint le stade de culture adéquat afin de réaliser des économies d'eau. Pour ce projet, ils ne passeront pas par le PTGE et ne feront pas appel à des financements AEAG ou autres (car ils sont en relation directe avec leurs fournisseurs de matériel).

Vivadour précise que le GG est également intéressant pour la vigne où il pourrait servir à la fois pour l'irrigation et pour le traitement antigel. Un participant indique que l'Institut Français de la Vigne et du vin (IFV) est d'ailleurs en train de réaliser (ou a réalisé) une enquête sur les besoins en eau des vignes.

Il y a un besoin émergent sur cette culture et des demandes de basculement de l'irrigation au profit de la vigne commencent à leur parvenir de leurs adhérents. A ce jour, près de 350 ha seraient concernés.

Le même constat a été fait par Irrigadour qui observe des besoins grandissant pour la vigne mais également pour d'autres cultures, notamment les cultures sous contrat. Cela soulève la question des aides qui sont à ce jour construites pour empêcher l'augmentation des surfaces irriguées mais qui ne prennent pas en compte la question de l'efficacité de l'eau.

C'est le cas de l'appel à projet en cours jusqu'au 31/12/2023 concernant [l'aide aux investissements pour l'acquisition de matériels en exploitations pour la protection contre les aléas climatiques](#) de France AgriMer contre lequel Irrigadour met en garde. L'acceptation d'un dossier, lorsque du matériel lié à l'irrigation est inclus, est conditionnée à l'accord préalable de la DDT (cf. p. 8 des conditions d'octroi de l'aide). Le demandeur doit dans ce cas justifier que le projet permettra une économie d'eau. Deux dossiers ont déjà été refusés car ils prévoyaient un basculement de l'irrigation sur d'autres cultures entraînant une augmentation de la surface de consommation mais pas de la quantité d'eau utilisée.

La Chambre d'agriculture du Gers indique qu'après de la DDT du Gers s'il y a une réduction des volumes, le dossier doit en théorie passer.



L'AEAG fait remarquer qu'il pourrait être pertinent d'inviter les services instructeurs lors d'une prochaine réunion afin qu'ils puissent notamment expliquer comment ils instruisent les dossiers.

Concernant les autres aides potentielles, la Chambre d'agriculture des Landes fait savoir qu'ils ont eu l'information le matin même de la sortie du nouveau Plan de Relance 2030.

N.B. : Le 10 mai 2023, l'AEAG a sorti un appel à projet Economies et efficience de l'eau. Il est ouvert jusqu'au 30 août 2024 et permet notamment le financement du GG.

Perspectives

La présentation se termine sur un point sur les projets encore en phase de conception et les pistes qui n'ont pas été exploitées pour 2023 (diapo 18).

L'année 2023 sera donc en partie consacrée à l'exploitation de ces pistes pour aboutir à des projets pour 2024.

Concernant les différents projets d'expérimentation et de développement de filières qui avaient été proposés par Vivadour, plusieurs évolutions ont été signalées :

- Filière apicole : Frédéric Marcato indique que l'annonce officielle a été faite lors de leur assemblée générale en décembre et qu'un recrutement est en cours. Par ailleurs un achat de matériel est prévu pour l'automne.

A ce sujet, l'AEAG précise qu'elle peut probablement accompagner ce développement de filière à hauteur de 25% pour du matériel (hors PTGE).

- Nouvelle filière : La décision de développement d'une nouvelle filière a été prise la semaine précédente. Vivadour ne souhaite pas communiquer à ce sujet pour le moment.
- Biomasse : Il n'y a pas de projet sur le Midour prévu pour le moment sauf éventuellement pour la production.
- Evaluation des volumes d'eau : En raison d'un désaccord avec la méthode d'évaluation des cubages par satellite utilisée par le ministère, Vivadour est à la recherche de zones de test.

Au sujet de l'étude filière bio, Agrobio 40 et Bio du Gers ont effectué quelques échanges préliminaires. Ils démarreront prochainement un groupe de travail pour élaborer le cahier des charges de l'étude. Celui-ci pourra ensuite servir de levier pour chercher des financements pour Bio du Gers.

Autour de la filière miscanthus, le groupe de travail a été initié très récemment par l'ALPAD, la CA40 et la FDCUMA640. Une première journée d'échange avec des producteurs et usagers potentiels a eu lieu le 1^{er} mars.

Enfin, des réflexions autour de la mise en place d'une étude bathymétrique des retenues du Midour ont commencé. A ce jour, le maître d'ouvrage envisagé pour ce projet est l'Institution Adour.

Comme précisé par l'Institution Adour, l'étude se concentrera en premier lieu sur les plans d'eau les plus grands dans une optique de soutien d'étiage multiusages et ne devrait pas consister en une étude systématique de tous les plans d'eau.



Conclusion

Plusieurs projets devraient voir le jour en 2023. Cependant, un travail conséquent reste à fournir afin de les mener à bien.

A court terme, les acteurs devront fournir :

Diagnostic agricole commun :

- Une trame de diagnostic et/ou les points qu'ils leur sembleraient pertinent d'inclure dans le cadre des enjeux du projet de territoire.
- La liste de leur compétences
- Leurs retours sur le document de communication élaboré par l'animatrice agricole et qui leur sera transmis suite à la réunion

Certains acteurs ayant besoin de ces éléments pour procéder à des recrutements, il est convenu que l'ensemble des retours concernant la trame, les compétences et actions ainsi que les commentaires relatifs à la plaquette devront être fournis pour le 31 mars.

Journée d'animation à destination des collectivités :

- Idée de thématiques et contenus

De son côté l'animatrice agricole aura pour mission :

PAEC Midour landais :

- Concevoir un questionnaire à destination des agriculteurs pour identifier l'intérêt porté aux mesures et faciliter l'animation
- Envoyer un mail aux agriculteurs pour communiquer sur les MAEC. Il s'accompagnera du questionnaire ainsi que du support de communication élaboré par l'Institution Adour et les animateurs du PAEC. Il sera diffusé à l'ensemble des agriculteurs du Midour landais et non uniquement à ceux situés dans les zones identifiées comme prioritaires.

Concernant les MAEC, l'ALPAD demande à ce que soit planifié une réunion mi-campagne et fin campagne contractualisation MAEC. L'animatrice confirme que cela est effectivement prévu.

N.B : Pour information, le mail a été envoyé aux agriculteurs le 20 mars. Une seule réponse au questionnaire a été reçue.

PAEC Midour gersois :

- Envoyer à la chambre d'agriculture 32 le support de communication réalisé pour le PAEC 40 afin d'harmoniser la communication entre les PAEC
- Envoyer l'invitation aux agriculteurs du Midour gersois pour la demi-journée d'information sur les MAEC qui aura lieu le 16/03.

N.B : L'invitation à la demi-journée d'information a été envoyée le 9 mars. Lors de la journée, près d'une quinzaine d'agriculteurs ont été présents.

Diagnostic agricole commun :



- Elaborer et fournir les documents support de travail
- Fournir la liste des actions spécifiquement destinées aux agriculteurs
- Envoyer la plaquette d'information à destination des agriculteurs

A moyen terme, un mode de partage et de récupération des diagnostics réalisés sera mis en place afin de faciliter la redistribution vers les partenaires adéquats.

Pour rappel, il a été convenu de passer par l'outil drive pour travailler sur ces différents projets. Le dépôt des éléments sus-mentionnés devra donc se faire via cet outil ou par mail à l'adresse de l'animatrice agricole le cas échéant.

N.B : L'ensemble des documents et les liens drive ont été transmis aux acteurs le 17 mars par mail.

L'animatrice agricole termine en informant les participants qu'elle sera absente sur la période du 23 mars au 19 avril 2023. En son absence, l'animatrice générale prendra le relais sur ces différents sujets.

